



Débat  
d'Orientation  
Budgétaire 2019  
Syndicat Vendée  
des îles

Présentation du 30 Janvier 2019

V e n d é e d e s î l e s



# Syndicat Vendée des îles

Propos liminaires :

Le Conseil Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, **conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.**

**A ce titre, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 et la loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.**

**Madame la Présidente doit donc présenter à l'occasion du DOB 2019, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ainsi que sur la structure de la dette.**

**Ce rapport donne lieu un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.**



# Syndicat Vendée des îles

Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis par Madame la Présidente du Syndicat aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Syndical. Il est également transmis à Monsieur le Préfet de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège du Syndicat dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière du Syndicat et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.



# Syndicat Vendée des îles

## Partie 1 : ANALYSE FINANCIERE 2018

- A- Les résultats de clôture
- B- Les dépenses de fonctionnement
- C- Les recettes de fonctionnement
- D- Synthèse

## Partie 2 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- A- Opérations 2019
- B- Evolution prévue des recettes de fonctionnement
- C- Evolution prévue des dépenses de fonctionnement
- D- Participations

# Partie 1 : Analyse financière 2018



## A- Les résultats de clôture de l'exercice 2018 sans les restes à réaliser

Fonctionnement :

Dépenses : 327 587,15 €

Recettes : 327 193,21 €

Investissement :

Dépenses : 74 720,01 €

Recettes : 57 269,12 €

# Partie 1 : Analyse financière 2018



## Les résultats de clôture de l'exercice 2018 avec restes à réaliser

Fonctionnement :

Dépenses : 327 587,15 €

Recettes : 327 193,21 €

Investissement :

Dépenses : 74 720,01 €

Recettes : 67 269,12 €

# Partie 1 : Analyse financière 2018



## Les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2018

Déficit de fonctionnement N : - 393,94 €

Excédent N-1 : + 962,95 €

Excédent cumulé : + 569,01 €

Déficit d'investissement N : - 17 450,89 €

Excédent N-1 : + 71 426,25 €

Excédent cumulé : + 53 975,36 €

Excédent cumulé du Budget : + 54 544,37 €

# Partie 1 : Analyse financière 2018

**B- Dépenses de fonctionnement 2018 : 327 587,15 € / Taux de réalisation : 95%, en réduction de 10,4%/ 2017)**

## Les charges de structure du Syndicat :

Charges de personnel d'un montant de **89 583,04 €** (94 321,26 € en 2017; 141 272,19 € en 2016 ; 146 224,15 € en 2015 et 183 882,09 en 2014), baisse du fait de la prise en compte en totalité sur l'année 2018 du départ d'un agent);

Charges de gestion courante d'un montant de **10 441,92 €** (indemnités, cotisations...);

Charges exceptionnelles : **5 261,43 €** (versement du SVI suite au départ de la CDC Vie et Boulogne et la CDC de Noirmoutier);

Charges de structure à caractère général : **30 715,43 €** (indemnités comptable, assurances, photocopieur, insertions marchés publics, fournitures administratives, frais de télécommunication, augmentation liée à la RGPD pour 1 080 € ...) dont **517,19 €** de charges financières (ligne de trésorerie mais pas de stock de dette).

Les actions Pôle touristique en fonctionnement : **155 319,02 €** soit **93 %** de taux de réalisation sur la partie fonctionnement (Pas d'intervenants pour les ateliers schéma de développement territoire, pas de journées thématiques, maintenance réduite au regard de la diminution des acquisitions de webcams prévues en 2018, réduction des dépenses de supports de communication type PASS et plaquette Leader au regard de la prévision 2018...).

Les actions correspondent pour :

**1 940,30 €** à la stratégie Fonds Européens; **23 379,64 €** à la stratégie numérique ;

**57,10 €** à la qualification de l'offre ; **55 803,43 €** à l'organisation de Vélocéane ;

**74 138,55 €** à la promotion, communication.

Dépenses d'ordre : Amortissements pour **35 749,12 €**



# Partie 1 : Analyse financière 2018

**C- Recettes de fonctionnement 2018 : 327 193,21 € Taux de réalisation: 95% (en augmentation de 25%/2017)**

Subventions et participations : 87 378,52 € (Département: 34 263 € ; Europe: 52 011 € ; Subvention Trivalis : 1 104 €);

Produits du domaine : 14 802 € (Vélocéane) en baisse de 56%/2017  
(Coût net de 39 897 € en 2018; 26 965 € en 2017).

Collectivités membres : 211 100 € (100 481,90 € en 2017; 283 571€ en 2016 ; 324 100 € en 2015 ; 364 960€ en 2014). A noter une participation de 3 396 € pour la CDC de Noirmoutier et la CDC du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie pour des conventions de prestations (LEADER, outils de valorisation du Marô).

Opérations d'ordre : 13 912,51 €

**Les recettes réelles hors dotation des collectivités représentent 102 180,52 € (138 242,48 € en 2017, soit une baisse de 26% liée à une baisse des recettes du domaine et de subventions européennes en diminution en 2018). Ces recettes représentent 35% des dépenses réelles de fonctionnement de la structure.**

# Partie 1 : Analyse financière 2018

## D-Synthèse

Dépenses d'investissement 2018 : 74 720,01 €

Equipements : 55 048 €

Acquisition du logiciel billetterie : 28 800 €

Site internet du Marô et Charte graphique du Marô : 15 928 €

Logiciel E-réputation : 10 320 €

Amortissements de subventions : 13 912,51 €

Régularisation aide Wi-Fi (neutre budgétairement): 5 760 €

Recettes d'investissement 2018 : 57 269,12 €

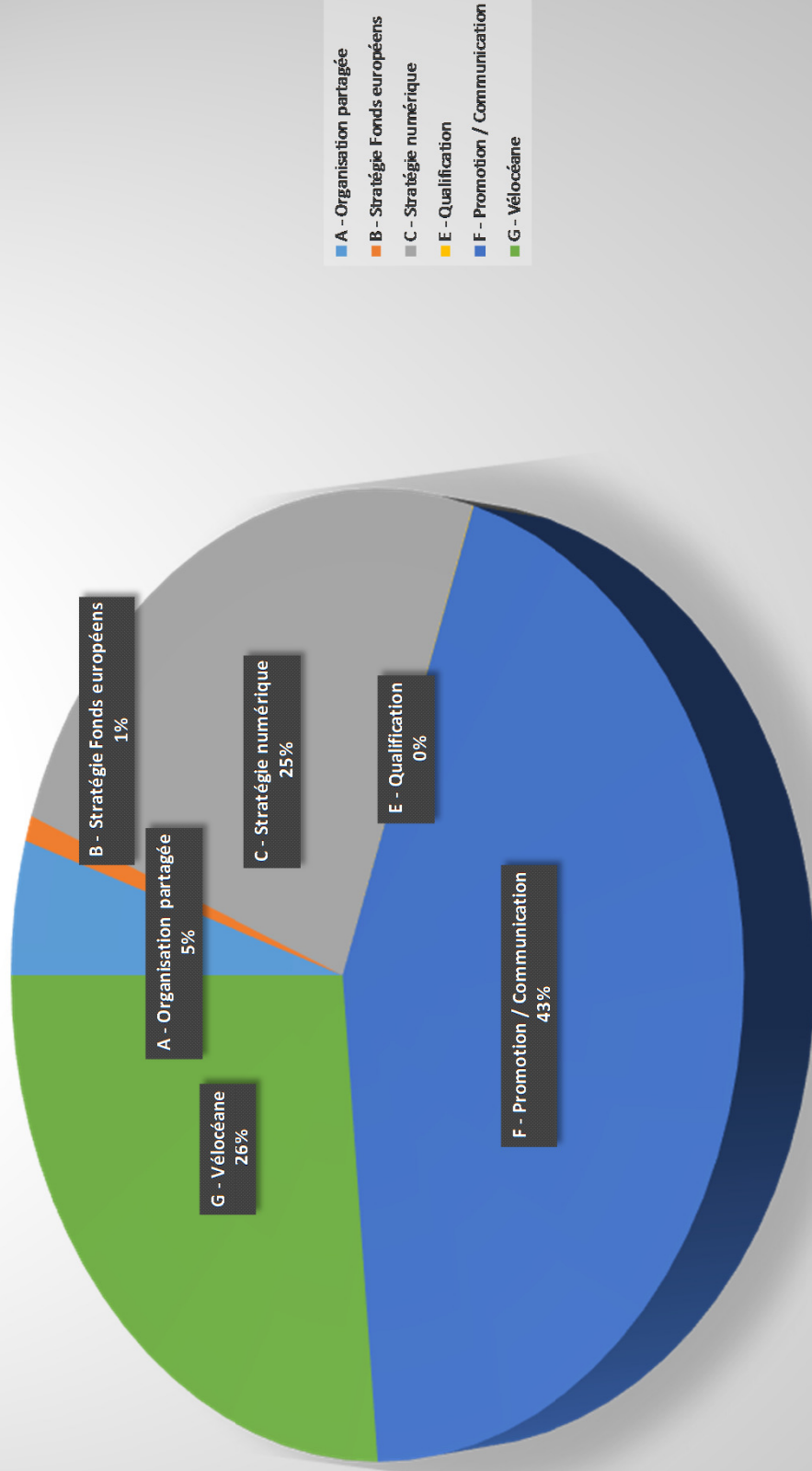
Subvention LEADER : 21 520 € (11 520 accompagnement Mise en place programme LEADER et 10 000 € étude WI-FI)

Amortissements : 35 749,12 €

# Partie 1 : Analyse financière 2018

- ▶ **Dépenses réelles** (investissement et fonctionnement) du Syndicat en 2018: 346 885 € (307 029,26 € en 2017)
- ▶ **Dépenses relatives au programme d'actions** du pôle, hors ingénierie assurée en interne (investissement et fonctionnement) : 210 367 €, **soit 80% des crédits du programme prévu qui s'élevait à 261 380 €.**
- ▶ **Dépenses relatives au personnel (programme action + programme LEADER)** : 89 583 €, soit 25,82 % des dépenses réelles.
- ▶ **Charges de structure et de gestion courante** : 41 157 €, soit 12 % des dépenses réelles.
- ▶ **Recettes réelles hors dotation collectivités**: 102 180 €, **soit 29,5 % des dépenses totales réelles de la structure** (les charges de personnel et la charge de gestion courante sont couvertes par les recettes réelles hors dotation).

## Répartition des dépenses 2018 liées aux actions touristiques par destinations



# Partie 2 : Les orientations budgétaires 2019



## A- Opérations 2019 - Une démarche participative :

Le programme d'actions touristiques 2019 s'appuie sur :

- la continuité des réflexions engagées;
- les travaux des commissions associant élus, techniciens OT / Communautés de Communes / Communes et organismes institutionnels (Commissions 2018 : 18/09 et 10/10 et validation en Conseil Syndical le 27 Novembre 2018)

Le programme Leader 2014/2020 modifié en 2017

## Partie 2 : Les orientations budgétaires 2019



Au total, ce programme représente un montant de **258 580 €** (sections fonctionnement et investissement sans les restes à réaliser). Cette somme correspond à une baisse du budget prévisionnel action de 1% par rapport à 2018. Le montant lié au fonctionnement du programme 2019 correspond à 64% à des dépenses imputables en section fonctionnement.

Le programme 2019 s'inscrit dans :

- La continuité dans le déploiement des actions et des outils touristiques (Vélocéane, stratégie numérique, valorisation du Marais Breton-Vendéen, pass culture et découvertes, cartes vélos...)
- Le déploiement et l'animation du programme Leader 2014-2020 ;
- L'intégration et la coordination des projets de territoire dans le programme Leader.

# Partie 2 : Les orientations budgétaires 2019



## B - Evolution prévue des recettes de fonctionnement 2019 (hors dotations) :

- 1°) Des subventions du Département pour un montant de **34 263 €** et de Trivalis pour **1 000 €**
- 2°) Des subventions de l'Europe dans le cadre du programme LEADER pour un montant de **83 640 €** réparti entre les actions financées par LEADER pour le programme action à hauteur de 28 440 € et 55 200 € pour l'animation et la gestion du GAL.
- 3°) Des recettes d'activités en 2019 pour un montant évalué à **23 500 €** (Vélocéane Prestations de services pour OTI Saint-Gilles, CDC Sud Retz Atlantique, le suivi LEADER pour la CDC de Noirmoutier, la vente des topoguides).
- 4°) Amortissement de subventions d'investissement pour un montant de **10 600,80 €**
- 5°) Excédent de fonctionnement capitalisé : **569,01 €**

**Total hors dotations : 153 572,81 €**

## Partie 2 :

# Les orientations budgétaires 2019



### C - Evolution prévue des dépenses de fonctionnement :

1°) En 2019, les charges de structure proposées représentent **32 100 €** hors (coûts salariaux), soit 10,33% des dépenses réelles de fonctionnement prévues. Elles correspondent aux charges liées aux fournitures de petit équipement, fournitures administratives, assurances, maintenance, remboursement des frais de déplacement des agents et élus, frais de télécommunication, insertions marchés publics, affranchissement...

2°) 2 000 € de charges financières liées à la ligne de trésorerie (100 000 €) et **20 932,98 €** de charges exceptionnelles (régularisation de l'amortissement suite au versement de la subvention liée à la maintenance des bases de données touristiques).

3°) Charges salariales : il est proposé de budgétiser **99 580 €** en 2019, soit une hausse de 11% prévue au regard de l'année 2018 (2 mois supplémentaires/2018 d'une contractuelle pour les actions de valorisation du Marô).

4°) Les actions du pôle touristique représentent **166 080 €** (auquel il convient d'ajouter **92 500 €** en Investissement prévu en 2019/ Pas de restes à réaliser). [LIEN](#)



# Partie 2 : Les orientations budgétaires 2019

## Synthèse des prévisions de la section fonctionnement 2019 :

### Dépenses : 375 317 €

Charges à caractère général : 198 180 € (dont 166 080 € d'actions du pôle)

Charges de personnel : 99 580 €

Autres charges : 10 940 €

Charges financières : 2 000 €

Charge exceptionnelle : 20 932,98 € (régularisation)

Opérations d'ordre (amortissements) : 43 684,02 €

### Recettes : 375 317 €

Subventions : 118 903 €

Recettes du domaine : 23 500 €

Amortissement de subventions : 10 600,80 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 569,01 €

Dotations d'équilibre des Collectivités membres : 221 744,19 € (Soit une augmentation de 6,76%, la dotation 2018 s'élevant à 207 704 €).

# Partie 2 : Les orientations budgétaires 2019



1°) Prévision des recettes d'investissement 2019 : 202 195€

Amortissements : **43 684,02 €**

Amortissements (régularisation subvention amortie annulée) : **20 932,98 €**

Restes à réaliser : **10 000 €** (subvention Billetterie)

Recettes LEADER : **73 602,64 €**

Excédent d'investissement : **53 975,36 €**

2°) Prévision des dépenses d'investissement 2019 : 202 195 €

Actions du Pôle touristique : **92 500 €**

Amortissement subvention : **10 600,80 €**

Autres immobilisations pour équilibrer la section : **99 094,20 €**

## Partie 2 : Les orientations budgétaires 2019



Structure du Budget 2019 à programme d'actions validé :

Evaluation des dépenses et recettes de fonctionnement :  
**375 317 €**

Evaluation des dépenses et recettes d'investissement :  
**202 195 €**

## Partie 2 :

# Les orientations budgétaires 2019

### Evolution des effectifs prévisionnel 2019 :

- En 2018, 2 agents contractuels (1 CDI et 1 CDD pour les missions gestion du programme LEADER et gestion des actions touristiques du SVI), 1 agent contractuel non permanent 2 mois (valorisation du marais) et 0,3 équivalent temps plein mis à disposition pour le fonctionnement du Syndicat (Direction administratif/comptabilité/secrétariat, régies...).
- En 2019, pas d'évolution des effectifs permanents et prévision d'un CDD de 4 mois dans le cadre de missions de valorisation du marais Breton-Vendéen et de Vélocéane.

Travail effectif : 1 607 heures (35 heures sans RTT et 5 semaines de congés).

Régime indemnitaire : Primes IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise).

Avantages en nature: Il n'existe pas d'avantages en nature à l'exception de la participation à l'assurance prévoyance à hauteur de 100% plafonné à 65 €.

Encours de dette : Il n'existe aucun emprunt en cours contracté par le Syndicat Vendée des îles. Une ligne de trésorerie de 100 000 € est mise en place depuis 2018 entièrement débloquée.

# Partie 2 : Participations 2019



## MONTANT DE LA PARTICIPATION PAR COLLECTIVITES 2019

Montant de la participation nécessaire à l'équilibre du Budget 2019:

**221 744,19**

Collectivités membres	Lits touristiques 2017	Population réelle INSEE 2016	Montant VDI 2018 par collectivité 60% lits et 40% population	Montant Total de participation 2019
CDC OMM	114 283	19 529	58,057%	128 738,85
ILE-D'YEU	18 834	4 868	10,487%	23 255,15
CDC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	12 243	47 368	31,455%	69 750,19
<b>TOTAL</b>	<b>145 360</b>	<b>71 765</b>	<b>100%</b>	<b>221 744</b>